



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DELIBERATION N° D.2021.11.3

du Conseil communautaire du 30 novembre 2021

Exercice 2022 du Budget principal et des Budgets annexes assainissement "régie", "marchés" et "délégations de services publics" (DSP) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Ouverture anticipée des crédits d'investissement.

Date de la convocation : 23 novembre 2021

Date d'affichage : 1 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY

Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, M. Patrice BERQUET, Mme Sonia BRAU, Mme Christine CARON, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, M. François DARCHIS, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAIGNARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, Mme Jocelyne HANNIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Christophe KONSDORFF, M. Henri LANCELIN, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Jean-Philippe LUCE, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Alain SANSON, Mme Anne-France SIMON, M. Pierre SOUDRY, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE

Absents excusés:

M. Fabien BOUGLE, M. Jean-François PEUMERY.
Mme Marie-Hélène AUBERT (pouvoir à M. Gilles CURTI), Mme Sophie TRINIAC (pouvoir à M. Olivier DELAPORTE), Mme Martine BELLIER (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), Mme Anne-Sophie BODARWE (pouvoir à M. Richard RIVAUD), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Michel BANCAL), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à M. Michel BANCAL), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Bruno DREVON), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), Mme Sylvie D'ESTEVE (pouvoir à M. Pierre SOUDRY), Mme Emmanuelle DE CREPY (pouvoir à Mme Sylvie PIGANEAU), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à M. François DARCHIS), M. Jérémy DEMASSIET (pouvoir à Mme Elodie DEZECOT), Mme Lydie DUCHON (pouvoir à Mme Sonia BRAU), M. Kamel HAMZA (pouvoir à M. Henri LANCELIN), Mme Jane-Marie HERMANN (pouvoir à Mme Christine CARON), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Nathalie JAQUEMET (pouvoir à M. Luc WATTELLE), Mme Magali LAMIR (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir à M. Marc TOURELLE), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Philippe PAIN), M. Emmanuel LION (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Lucie LONCLE DUDA (pouvoir à M. Christophe KONSDORFF), Mme Florence MELLOR (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), Mme Pascale RENAUD

(pouvoir à M. Alain SANSON), M. Benoît RIBERT (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), M. Charles RODWELL (pouvoir à Mme Anne-Lise JOSSET), Mme Martine SCHMIT (pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURE), M. Jean-Christian SCHNELL (pouvoir à M. Pierre SOUDRY), M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN (pouvoir à M. Christophe KONSDORFF).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu les instructions budgétaire et comptable M14 et M49;

Vu la délibération n° D.2020.01.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 janvier 2020 relative à la création des trois budgets annexes assainissement (régie, marchés et DSP) de la communauté d'agglomération,

Vu la délibération n° D.2021.04.3 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 avril 2021 relative au vote du budget primitif 2021 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n° D.2021.04.10 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 avril 2021 relative au vote du budget primitif 2021 du budget annexe assainissement régie de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n° D.2021.04.11 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 avril 2021 relative au vote du budget primitif 2021 du budget annexe assainissement marchés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n° D.2021.04.12 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 avril 2021 relative au vote du budget primitif 2021 du budget annexe assainissement DSP de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n° D.2021.04.13 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 avril 2021 relative à la gestion des investissements pluriannuels des budgets annexes assainissement ;

Vu la délibération n° D.2021.10.5 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 octobre 2021 relative à la création d'une autorisation de programme : travaux d'assainissement 2021 et à la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 ;

Vu la délibération n° D.2021.11.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 30 novembre 2021 relative à la décision modificative n° 4 de l'exercice 2021 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, la création d'autorisations de programme et la révision de l'échéancier des crédits de paiement ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Le budget primitif (BP) de l'exercice 2022 de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sera voté le 5 avril 2022. Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit ce cas de figure et régit précisément la possibilité de commencer à exécuter un budget avant son vote effectif.

Ces dispositions permettent d'éviter toute rupture d'activité durant le premier trimestre de l'année, sachant que les crédits ainsi ouverts seront intégrés dans le BP 2022 de la Communauté d'agglomération.

En investissement, il est ainsi possible :

- d'engager et mandater dès le 1^{er} janvier 2022 les restes à réaliser de l'année 2021,
- d'engager et mandater de nouveaux crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser. Il est proposé de calculer les 25 % sur les crédits votés au BP 2021.
- de mandater les engagements pris dans le cadre d'une autorisation de programme (AP) dans la limite des crédits de paiement (CP) prévus pour 2022 par la délibération d'ouverture de cette autorisation de programme.

• Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2022 du budget principal

Il est proposé d'ouvrir de manière anticipée 1 150 000 € de crédits d'investissement, dont le détail figure dans le tableau ci-dessous.

Chapitre	Libellé	BP 2021 (hors restes à réaliser 2020)	DM1 à 4	Total voté 2021 : BP 2021 (hors restes à réaliser) + DM	Ouverture maximale de 25 % du BP 2021	Ouverture anticipée des crédits 2022 du Budget Principal
20	Immobilisations incorporelles	1 416 360,00	-799 000,00	617 360,00	154 340,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées	6 349 810,00	-3 616 195,29	2 733 614,71	683 403,68	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 497 009,40	-377 400,00	9 119 609,40	2 279 902,35	500 000,00
23	Immobilisations en cours	1 265 000,00	-400 000,00	865 000,00	216 250,00	0,00
Opération 110	Vidéoprotection	1 000 000,00	800 000,00	1 800 000,00	450 000,00	450 000,00
Opération 1118	Banque communautaire de matériel informatique	135 000,00	50 000,00	185 000,00	46 250,00	40 000,00
Opération 1219	Fibre optique liaisons communes	760 000,00	200 000,00	960 000,00	240 000,00	0,00
Opération 312	Pistes cyclables	250 000,00	-104 739,00	145 261,00	36 315,25	0,00
Opération 612	Allée royale	689 399,00	-526 000,00	163 399,00	40 849,75	0,00
Opération 714	Déchèterie de Buc	213 000,00	179 000,00	392 000,00	98 000,00	0,00
Opération 918	Informatique VGP	574 147,60	-50 000,00	524 147,60	131 036,90	130 000,00
	Total des dépenses d'équipement	22 149 726,00	-4 644 334,29	17 505 391,71	4 376 347,93	1 150 000,00

• Crédits de paiement prévus pour 2022 liés aux autorisations de programme votés au budget principal

Conformément à la délibération votée le 30 novembre 2021, il est prévu 12 334 529,54 € de crédits de paiement pour l'exercice 2022 dans le cadre des autorisations de programme pluriannuelles, dont le détail figure dans le tableau ci-dessous.

AP n°	Chapitre	Objet	CP 2022
2016-003	204	Echangeur A86	195 815,00
2017-006	Opération 312	Piste cyclable vallée de la Bièvre	400 263,94
2018-001	Opération 714	Déchèterie intercommunale de Buc et parking	21,60
2018-003	204	Fonds de concours Plan de dtv intercommunal	600 000,00
2019-001	Opération 1219	Fibre optique : liaison mairies	1 000 000,00
2020-001	204	Fonds de concours retour incitatif 2020	2 061 529,00
2020-002	204	Création halte allée royale de Villepreux tram13	1 826 900,00
2020-005	21	Moulin de St Cyr	2 000 000,00
2021-001	204	Fonds de concours retour incitatif 2021	2 600 000,00
2021-002	20	Schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales	850 000,00
2021-003	Opération 612	Allée royale de Villepreux	800 000,00
		TOTAL	12 334 529,54

• Synthèse des crédits d'investissement de l'exercice 2022 du budget principal (ouverture anticipée + crédits de paiement liés aux AP-CP)

Chapitre	Libellé	Ouverture anticipée des crédits 2022 du Budget Principal	Crédits de paiement 2022 liés au AP	Total des crédits ouverts
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	850 000,00	880 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	7 284 244,00	7 284 244,00
21	Immobilisations corporelles	500 000,00	2 000 000,00	2 500 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
Opération 110	Vidéoprotection	450 000,00		450 000,00
Opération 1118	Banque communautaire de matériel informatique	40 000,00		40 000,00
Opération 1219	Fibre optique liaisons communes	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Opération 312	Pistes cyclables	0,00	400 263,94	400 263,94
Opération 612	Allée royale	0,00	800 000,00	800 000,00
Opération 714	Déchèterie de Buc	0,00	21,60	21,60
Opération 918	Informatique VGP	130 000,00		130 000,00
	Total des dépenses d'équipement	1 150 000,00	12 334 529,54	13 484 529,54

• **Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2022 du budget annexe assainissement Régie**

Le budget annexe assainissement Régie ne comprend qu'une seule commune : Versailles.
Il est proposé d'ouvrir de manière anticipée 400 000 € de crédits d'investissement.

Chapitre	Libellé	BP 2021 (hors restes à réaliser 2020)	Ouverture maximale de 25 % du BP 2021	Ouverture anticipée des crédits 2022
21	Immobilisations corporelles	200 500,00	50 125,00	50 000,00
Opération 2001	Travaux d'assainissement	1 554 000,00	388 500,00	350 000,00
	Total dépenses d'équipement	1 754 500,00	438 625,00	400 000,00

• **Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2022 du budget annexe assainissement Marchés**

Le budget annexe assainissement Marchés comprend 6 communes : Bougival, Buc, Renne-moulin, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay et Viroflay.

Il est proposé d'ouvrir de manière anticipée 200 000 € de crédits d'investissement.

Chapitre	Libellé	BP 2021 (hors restes à réaliser 2020)	Ouverture maximale de 25 % du BP 2021	Ouverture anticipée des crédits 2022
Opération 2001	Travaux d'assainissement	865 000,00	216 250,00	200 000,00
	Total dépenses d'équipement	865 000,00	216 250,00	200 000,00

• **Crédits de paiement prévus pour 2022 liés aux Autorisations de Programme votés au budget annexe assainissement Marchés**

Conformément à la délibération votée le 6 avril 2021, il est prévu 780 000,00 € de crédits de paiement pour l'exercice 2022 dans le cadre des Autorisation de Programme pluriannuelles, dont le détail figure dans le tableau ci-dessous.

N°AP	Chapitre	Libellé	CP 2022
AP 2020-001	Opération 2001	Travaux d'assainissement à Bougival	200 000,00 €
AP 2020-002	Opération 2001	Travaux d'assainissement à Buc	80 000,00 €
AP 2020-004	Opération 2001	Travaux d'assainissement à Vélizy- Villacoublay	500 000,00 €
		Total budget Marchés	780 000,00 €

• **Synthèse des crédits d'investissement de l'exercice 2022 du budget marchés (ouverture anticipée + crédits de paiement liés aux AP-CP)**

Chapitre	Libellé	Ouverture anticipée des crédits 2022	Crédits de paiement 2022 liés aux AP	Total des crédits ouverts
Opération 2001	Travaux d'assainissement	200 000,00	780 000,00	980 000,00
	Total dépenses d'équipement	200 000,00	780 000,00	980 000,00

• **Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2022 du budget annexe assainissement délégation de services publics (DSP)**

Le budget annexe assainissement DSP comprend 7 communes : Bièvres, Bois d'Arcy, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, La Celle Saint-Cloud et Noisy-le-Roi.

Il est proposé de ne pas ouvrir de manière anticipée de crédits d'investissement pour ce budget, car l'intégralité des dépenses d'investissement sont gérées en autorisations de programme.

Chapitre	Libellé	BP 2021 (hors restes à réaliser 2020)	DM1 et 2	Total voté	Ouverture maximale de 25 % du BP 2021	Ouverture anticipée des crédits 2022
Opération 2001	Travaux d'assainissement	1 753 626,91	-1 000 000,00	753 626,91	188 406,73	0,00
	Total dépenses d'équipement	1 753 626,91	-1 000 000,00	753 626,91	188 406,73	0,00

• **Crédits de paiement prévus pour 2022 liés aux Autorisations de Programme votés au budget annexe assainissement DSP**

N° AP	Chapitre	Libellé	CP 2022
AP 2021-001	Opération 2001	Travaux d'assainissement aux Loges en Josas	122 000 €
AP 2021-002	Opération 2001	Travaux d'assainissement 2021	800 000 €
		Total budget DSP	922 000 €

• **Synthèse des crédits d'investissement de l'exercice 2022 du budget DSP (ouverture anticipée + crédits de paiement liés aux AP-CP)**

Chapitre	Libellé	Ouverture anticipée des crédits 2022	Crédits de paiement 2022 liés aux AP	Total des crédits ouverts
Opération 2001	Travaux d'assainissement	0,00	922 000 €	922 000,00 €
	Total dépenses d'équipement	0,00	922 000,00	922 000,00

Ainsi, le Conseil communautaire est amené à se prononcer sur cette ouverture anticipée de crédits d'investissement portant sur l'exercice budgétaire 2021.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'ouvrir de manière anticipée les crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2022 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, dans les limites présentées ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Ouverture anticipée des crédits 2022 du Budget Principal	Crédits de paiement 2022 liés au AP	Total des crédits ouverts
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	850 000,00	880 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	7 284 244,00	7 284 244,00
21	Immobilisations corporelles	500 000,00	2 000 000,00	2 500 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
Opération 110	Vidéoprotection	450 000,00		450 000,00
Opération 1118	Banque communautaire de matériel informatique	40 000,00		40 000,00
Opération 1219	Fibre optique liaisons communes	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Opération 312	Pistes cyclables	0,00	400 263,94	400 263,94
Opération 612	Allée royale	0,00	800 000,00	800 000,00
Opération 714	Déchèterie de Buc	0,00	21,60	21,60
Opération 918	Informatique VGP	130 000,00		130 000,00
	Total des dépenses d'équipement	1 150 000,00	12 334 529,54	13 484 529,54

- 2) d'ouvrir de manière anticipée les crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe assainissement régie de la Communauté d'agglomération, dans les limites présentées ci-dessous :

Chapitre	Libellé	BP 2021 (hors restes à réaliser 2020)	Ouverture maximale de 25 % du BP 2021	Ouverture anticipée des crédits 2022
21	Immobilisations corporelles	200 500,00	50 125,00	50 000,00
Opération 2001	Travaux d'assainissement	1 554 000,00	388 500,00	350 000,00
	Total dépenses d'équipement	1 754 500,00	438 625,00	400 000,00

- 3) d'ouvrir de manière anticipée les crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2022

du budget annexe assainissement marchés de la Communauté d'agglomération, dans les limites présentées ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Ouverture anticipée des crédits 2022	Crédits de paiement 2022 liés aux AP	Total des crédits ouverts
Opération 2001	Travaux d'assainissement	200 000,00	780 000,00	980 000,00
	Total dépenses d'équipement	200 000,00	780 000,00	980 000,00

- 4) de ne pas ouvrir de manière anticipée les crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe assainissement DSP de la Communauté d'agglomération :

Chapitre	Libellé	Ouverture anticipée des crédits 2022	Crédits de paiement 2022 liés aux AP	Total des crédits ouverts
Opération 2001	Travaux d'assainissement	0,00	922 000 €	922 000,00 €
	Total dépenses d'équipement	0,00	922 000,00	922 000,00

Il est précisé que ces crédits seront intégrés dans le budget primitif de l'exercice 2022 des quatre budgets de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 42

Nombre de pouvoirs : 32

Nombre de suffrages exprimés : 73 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 73 voix , 1 abstention (Monsieur Renaud ANZIEU.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.